l'Université Laval.

AFFRANCHI PAR L'ÉDITEUR

VOL. X. MANITOBA. No. 50

LE METIS.

DIEU ET MON DROIT.

REDIGE PAR UN COMITE DE REDACTION. | ST. BONIFACE, JEUDI, 12 MAI 1881

E. LEMIRE,

Rue Notre-Dame, WINNIPEG

Informe respectueusement le public de Winnipeg et des environs qu'il est maintenant en état de fabriquer et réparer toute espèce d'instruments aratoires, voitures, wagons, charrettes, etc.

Aussi il fera sur commande des herses, jougs à bœufs, chaloupes, bacs et bateaux, le tout des mieux finis et exécuté par des hommes compétents.

Ferrage des chevaux, ouvrage de forge et toutes sortes de réparations promptement et habilement exécutées.

Toutes commandes laissées à la boite 17, bureau de poste, St. Boniface, recevront une immédiate attention.

LE

Cathologue Illustre de Vick.

Pour 1881, 120 pages, 600 gravures, 1 gravure en couleur avec la description des plus belles fleurs et plantes et la manière de les cultiver. Prix 10 centins.

VICK'S FLOWER AND VEGETABLE GARDEN 175 pages, 6 gravures en couleur, 500 gravures, 50 centins broché, relié en toile $1.00, en anglais et en allemand.

VICK'S ILLUSTRATED MONTHLY MAGAZINE 32 pages, 1 gravure en couleur à chaque numéro et plusieurs autres gravures. Prix pour un an $1.25 ; 5 copies pour $5.00. 1 copie comme échantillon 10 centins ou 3 copies pour 25 centins. Adressé :

JAMES VICK,
Rochester, N. Y.

10 février 1881.

AVIS PUBLIC.

Les personnes qui ont pris des contrats pour fournir le gouvernement de traverses (ties) sur la section 14 C. F. P. sont requises de s'adresser au bureau de l'Agence à Winnipeg, afin de s'assurer d'un endroit propice pour la coupe des dites traverses.

On peut avoir des informations de l'Inspecteur sur la section 14.

JAS. ANDERSON,
Agent des T. B. C
Winnipeg.

17m-8f-81

Les Immigrants arrivant à Winnipeg et qui auraient besoin des Guides pour les Terres de la Puissance devront s'adresser au bureau de l'Agent d'Immigration de la Puissance.

W. HESPELER,
Agent d'Immigration.

Avril 7, 1881.

M. E. ROY,

EPICIER,

VIS-A-VIS DU MAGASIN DE

STOBART, EDEN & Cie,

GRANDE RUE, WINNIPEG.

M. E. ROY informe ses nombreuses pratiques et tout le public, qu'il tient un magasin d'Epiceries de première classe. Aussi des liqueurs choisies qu'il vendra à des prix qui défient toute compétition.

Pour le Carême :—Plusieurs espèces de poissons frais et salé venant de la Province de Québec.

N'oubliez pas d'aller visiter son magnifique magasin, porte voisine de la Banque Imperial.

M. E. ROY.

m-6m-8

STOBART, EDEN ET CIE.

Fetes de Noel et du Jour de l'An!

Mouchoirs en dentelle
do brodés
do de Paris

Mouchoirs en soie
do en toile
do piqués en surjet.

Chatelaines Françaises, Boites de fantaisie,
Porte-Jupes, en argent,
Ceintures avec bourse,
Capelines Françaises, brodées,
Patrons de Pantoufles,
Articles de Toilette.

Châles et Nuages en dentelle et au crochet, Laine de fantaisie, Bas en Soie, en Cashmere et en Mérinos.

Un lot d'Articles en Dentelle et Fichus Francais.

Toujours en mains— Un assortiment de

Fil a Coudre de Clark, M. E. Q.

STOBART, EDEN & CIE.

Vulcan Iron Works,

MAPLE STREET, POINTE DOUGLASS,

A l'Est de la Grande Rue,

WINNIPEG.

J'ai l'honneur d'annoncer au Public que mes Fabriques sont Maintenant pretes, et que je suis prepare a fabriquer toutes sortes d'ouvrages en Fer, Acier, Cuivre, aussi

Fonte de toutes espèces,

Ouvrages de forge de toutes sortes,

Engin, Chaudiere et autres Machineries,

Boulons de toute grandeur,

Posage de Tubes,

Réparations de Moulins, Etc., Etc.

L'ouvrage est fait par des machineries neuves des dernières et meilleures patentes.

Les boutiques sont parfaitement équipées, les employés sont des ouvriers de première classe, et satisfaction sera donnée dans n'importe quel ouvrage entrepris.

F. H. BRYDGES.

M24-m

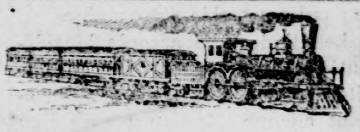

Chmin defer Pacifique Canadien.

LE ET APRES

Mercredi 1 Decembre 1880,

LES TRAINS PARTIRONT COMME SUIT :

L'Express laissera Selkirk tous les jours, excepté les dimanches, à 7.00 am, Winnipeg 8.15, la Jonction de St. Boniface 8.45, Niverville 9.30, Otterburne 9.50, Dominion City, 10.55, Emerson, 11.05 a.m. Arrive à St. Vincent, 12.00.

RETOUR.

Laisse St. Vincent, 5.00 p.m. Emerson, 5.49, Dominion City, 6.00, Otterburne, 6 50, Niverville, 7.10, la Jonction de St. Boniface, 8.00, Winnipeg, 8.35. Arrive à Selkirk, 10.00 p.m.

Un train d'accommodation laissera Winnipeg pour Keewatin et les points intermédiaires à 7.30 a.m. chaque mercredi et samedi, arrivant à Keewatin à 7.00 p.m. le même jour.

RETOUR

Laisse Keewatin chaque Jeudi et Lundi matin à 7.00 a.m., arrivant à Winnipeg à 7.00 p.m. le même jour.

DIVISION OUEST.

Un train d'accommodation laissera Winnipeg tous les jours, excepté les dimanches, à 8.00 a.m., Stoney Mountain, 8 40, Stonewall, 9.00, Meadow Lea, 10.20, Poplar Heights, 10.25, Ossowa, 11.00, High Bluff, 12.25, arrivant au Portage la Prairie à 1.00 p.m.

RETOUR.

Laisse le Portage la Prairie à 2.30 p.m., High Bluff, 3.05, Ossowa, 4.30, Poplar Heights, 4.55, Meadow Lea, 5.10, Stonewall, 6.30, Stoney Mountain, 6.50, arrivant à Winnipeg à 7.30 le même jour.

L'expédition des trains a lieu d'après l'heure de St. Paul, c'est-à-dire 17 minutes plus tôt que l'heure de St Boniface. La connection se fait avec les convois du chemin de fer St. Paul, Minneapolis et Manitoba.

T. J. LYNSKEY,
Surintendant.

Bureaux du Chemin de Fer,
Winnipeg, 10 Mars 1881.

Avis.

Le Dr. T. Fafard, a ouvert un bureau à St. Boniface, Avenue Taché, au-dessus du Magasin de M. GEORGE ROY.

Heures de Bureau, de 8 heures à 10 heures A. M., de 1 à 3 P. M. et de 6 heures à 8 heures P. M.

DANIEL CAREY

AVOCAT, NOTAIRE, &C

Grande Rue - Winnipeg,

Vis-a-vis le Palais de Justice.

ARGENT PRETE SUR PROPRIETES FONCIERES.

JOSEPH ROYAL

AVOCAT,
SOLLICITEUR,
PROCUREUR ET
NOTAIRE PUBLIC

Bureaux : Maison Radiger, vis-à-vis le Palais de Justice, Grande Rue, WINNIPEG.

2 Juin, 1880.

LE DESTRUCTEUR CANADIEN DES DOULEURS

Comme remède de famille est favorablement connu du public, pour avoir pour soulagé des milliers de personnes sujettes aux douleurs. Dans les cotés, les reins, et la tète, aux rhumes à la toux, maux de gorge, détoise, ecrasures, crampes dans l'estomac, cholera morbus, dissenterie, coliques, brulures, engelures, etc., etc.

Le Destructeur Canadien des Douleurs est devant le public depuis longtemps ; il est très-estimé ou l'on s'en sert ; et quand on en fait usage à temps il ne manque jamais d'apporter un soulagement permanent ; et on n'a pas connaissance d'un seul cas ou il na pas donné satisfaction, lorsque les directions ont été bien suivies ; au contraire tous sont charmés de ses opérations, et parlent dans les termes les plus flatteurs de ses effets magiques.

Nous parlons de ce sujet par expérience, en ayant fait nous même une épreuve complète ; en conséquence tous ceux qui souffrent des douleurs pour lesquelles il est mentionné ; peuvent-être persuadés qu'il est un remède souverain.

L'efficacité étonnante du Destructeur Canadien des Douleurs, dans la guérison des maladies pour lesquelles il est recommandé, et ses effets merveilleux à maitriser les douleurs atroces du Rhumatisme et soulager les affections nerveuses, lui donnent droit au plus haut rang dans la liste des remèdes.

Des ordres nous arrivent des marchands de remèdes de tous les points du pays pour de nouvelles commandes, et tous témoignent de la satisfaction universelle qu'il donne.

Le Destructeur Canadien des Douleurs ne manque jamais de procurer un soulagement immédiat ; on le trouve chez tous les marchands de remèdes.

Les médecins l'ordonnent et s'en servent ; et aucune famille ne saurait s'en passer après l'avoir essayé.

Prix seulement 25 centins la bouteille.

A vendre chez

TROTT & CIE.
Agent pour la Province de Manitoba
Grande Rue Winnipeg

AVIS.

AVIS est par le présent donné qu'une application sera faite à la prochaine session de la Législature de la Province de Manitoba, pour un acte autorisant la "Compagnie du Chemim de Fer de Colonisation Sud Est de Manitoba" de construire des Embranchements de chemin de fer sur différents points de la ligne principale du dit chemin et à d'autres endroits dans aucunes des municipalités se trouvant à où près de la ligne principale, comme il peut être approuvé par le Conseil Municipal ou les Conseils Municipaux des susdites municipalités où ses differents embranchements seront construits.

JOSEPH RYAN
Solliciteur pour les Requérants.

Winnipeg, 10 mars. 9-f.

LE "METIS."

Jeudi, 12 Mai 1881.

Quelques mesures importantes.

—

Parmi les mesures importantes de la session de la Législature locale se trouvent un bill sur l'instruction publique, un sur la division de la province en nouveaux district judiciaires, un sur les municipalités et un autre sur les divisions électorales.

La discussion de presque tous ces projets de loi est déjà commencée.

Il y a des principes très-graves en jeu dans chacune de ces mesures.

Nous le répétons, ce n'est que par l'entente la plus entière dans notre parti qu'il sera possible d'obtenir le respect des droits de la minorité qu'on serait peut-être tenter d'ignorer.

Tout le monde est d'accord pour dire que si la province était exclusivement catholique ou protestante, exclusivement canadienne ou anglaise, la législation se trouverait grandement simplifiée. Il suffirait alors d'un seul système et d'une seule organisation. Mais il n'en est pas ainsi; et la justice demande que, dans la tâche extrême difficile qui leur incombe, nos législateurs doivent souvent sacrifier ce qui peut leur sembler plus facile et moins compliqué afin de respecter des droits existants.

Le bill sur l'instruction publique tel que présenté par le gouvernement nous semble bon; il est le fruit des discussions du Bureau général composé des sections catholique et protestante, et la chambre devrait l'adopter tel qu'il est. MM. Hay et Greenway ne sont pas de cet avis; le premier est connu; personne ne le changera: il est à refaire Le second est dit-on, un homme respectable qui à quelques nations et qui arrive d'Ontario, ce qui n'est pas peu dire.

Notre système d'instruction lui parait trop compliqué, et il essaie d'enlever certains pouvoirs très importants au Bureau d'Education pour les passer aux municipalités, tel par exemple, celui d'organiser les arrondissements d'écoles soit catholiques soit protestantes, ne réserve vaux minorités qu'un simple et illusoire moyen d'appel au Bureau Général si elles se trouvaient injustement traitées.

Nous mettons en fait que sur ce point la loi actuelle fonctionne aussi bien que possible. Chacun a la plus entière liberté d'agir, et tous les droits se trouvent sauvegardés; et puis, personne ne se plaint. Pourquoi donc ce changement qui n'améliore rien, complique les choses davantage et renferme les plus grands dangers pour la liberté de concience des minorités?

Le bill sur les nouveaux districts judiciaires est volumineux; cependant deux objections très graves nous empêchent d'approuver cette mesure qui, à d'autres égards, nous parait élaborée.

Le bill divise la Province nouvelle de Manitoba en trois grandes divisions judiciaires, Centre, Est et Ouest; or, l'usage de la langue française ne sera permis dans le procé lés judiciaires et devant les cours que dans les district de l'Est.

En second lieu, une demande de jury mixte faite par l'une ou l'autre des parties, dans toute action civile ou criminelle, ne sera accordée que *si le juge le croit à propos*. Cette phrase a été intercalée dans une des dispositions de la loi des jurés dans les statuts refondus par le fameux Juge en chef Wood; elle n'existait pas auparavant dans nos statuts; et voilà que nous la retrouvons ici. Qu'est ce que cela signifie? Parceque M. Wood ne sait pas le français, est-ce que la loi doit lui permettre d'accorder ou de refuser le droit suprême que la constitution reconnaît à tout accusé de se faire juger par ses pairs et dans sa langue?

Nous croyons et nous espérons qu'il suffira de quelques répésentation pour faire disparaître cette malheureuse phrase et amender le bill de façon à le rendre aussi complet et aussi acceptable que possible.

Le bill électoral accorde deux députés à Winnipeg et quatre au territoire annexé à la province; cependant aucune élection n'aura lieu dans la partie Est avant le réglement de la limite entre le Canada et Ontario.

Le bill sur les Municipalités est une bonne mesure; notre système se perfectionne sensiblement, et si les divers conseils savent modérer leur ardeur, l'organisation municipale donnera avant peu les meilleurs résultats.

Sait on, dans St. Boniface, que la compagnie d'aqueduc de Winnipeg a obtenu en février dernier, dans son bill d'incorporation, le privilège exclusif, pendant 20 ans, de fournir l'eau, non seulement à Winnipeg, mais encore à toute localité située à un mille et demi des limites de Winnipeg? *Caveant consules.*

Le banquet donné le 4 de mai à l'hon. M. Langevin par les conservateurs de la Province de Québec a été couronné du plus grand succès. Le discours prononcé par cet homme d'état éminent a été des plus remarquables, et nous joignons nos félicitations à celles de la presse entière qui s'est plu en cette circonstance à décerner les éloges les plus mérités à l'hon Ministre des Travaux Publics.

Un autre homme que les libéraux de Québec cherchent à ruiner dans l'opinion publique parce qu'il joint à des qualités éminentes d'administrateur celle d'être un bon patriote, un vrai canadien,—cet homme est M. L. A. Senécal, le surintendant du chemin de fer Q. M. O. et O., autrement dit chemin de fer du Nord.

Nous devrions tous être orgueilleux de M. Senécal, sans distinction de partis.

On se plaint du manque de carrière pour notre jeunesse si ardente, si active, si intelligente, si honnête: eh! bien, M. Senécal instruit en ce moment toute une légion de canadiens à devenir des hommes d'affaires et des hommes de chemin de fer

M. Senécal est juste envers tout le monde, mais il n'oublie pas qu'il est canadien, et surtout il ne fait pas comme M. Joly, il ne met pas les canadiens de côté.

La législature de Québec est en session en ce moment. Il va de soi que l'Hon. M Chapleau, premier ministre, qui en deux ans a créé le crédit canadien en France, a attiré dans Québec d'immenses capitaux étrangers, doté la province d'institutions magnifiques de prêts, arraché le chemin de fer du Nord des mains de gens qui fermaient systématiquement à nos compatriotes cette carrière importante,—il est naturel, disons nous, que certains libéraux cherchent à l'écraser par la calomnie et le mensonge. Néanmoins, ils ont fort à faire, et nous sommes heureux de voir que l'Hon. M. Chapleau n'a qu'à le vouloir pour faire rentrer sous terre la tourbe impuissante de ses envieux détracteurs.

"Tandis, dit le *Monde*, que les feuilles libérales font ici les plus grands efforts pour rebaisser le ministère Chapleau, ce ministère trouve des administrateurs parmi les libéraux modérés des autres Provinces. C'est ainsi que nous lisons dans le *Daily News* de St. Jean, N. B., l'appréciation suivante au cours d'un article sur notre politique provinciale:

"Le gouvernement Chapleau a "fait preuve d'une grande somme "d'énergie. Il est, à notre avis, de "beaucoup le plus capable des gou"vernements provinciaux. Le gou"vernement d'Ontario ne peut aucu"nement soutenir la comparaison "avec lui au point de vue de l'ha"bileté dans la conduite des affaires. "M. Chapleau lui-même est un hom"me très supérieur, et ses collègues "sont presque tous des hommes dis"tingués."

NOUVELLES DU CANADA.

—

La bibliothèque du parlement de Québec contient 27,746 volumes.

—

Il est rumeur, dit une dépêche d'Ottawa, que M. Brunel, commissaire du Revenu de l'Intérieur, a demandé d'être mis à la retraite.

—

Une dépêche d'Ottawa dit qu'il est rumeur dans la capitale que le diocèse d'Ottawa sera bientôt érigé en archidiocèse et que Mgr. Duhamel en sera nommé archevêque.

—

L'ex-juge en chef Duval vient de mourir à l'âge de 81 ans. Depuis sa retraite en 1874 et son remplacement par Sir A A. Dorion, il a toujours été malade. Il a été l'un des membres de la Commission Seigneuriale.

—

Mgr l'Archevèque de Québec a fait choix de la personne de Monsier l'abbé Cyrille-Etienne Lugaré pour succéder au regretté Mgr C. F. Cazeau dans les importantes fonctions de Vicaire Général de l'Archidiocèse

—

Lord Dufferin est remplacé à St. Petersbourg par sir A. B. Paget exministre anglais à Rome, qui est lui même remplacé auprès du gouvernement italien par sir Austin Layard. Sir Austin Layard était embassadeur à Constantinople.

—

LE HEROS DE 1812.—L'inauguration de la statue de Salaberry aura lieu dans le mois de juin prochain Le programme de la fête est très brillant; il y aura revue militaire, discours, banquet, procession et le soir illumination du vieux fort, des iles, etc., etc

Il paraît que cette fête sera digne du héros de Châteauguay et de la race canadienne-française.

—

Les rumeurs annoncent plus que jamais qu'il y aura bientôt des remaniements ministériels à Ottawa. Elles parlent surtout de la retraite prochaine du ministre de la justice, l'Hon. James MacDonald. Une place de juge est vacante dans la Nouvelle Ecosse, et on lui attribue l'intention de se retirer de la vie publique. En frais de parler, les rumeurs lui trouvent immédiatement un successeurs, l'Hon. Sénateur McLellan. L'Hon. L. H. Holmes, maintenant secrétaire-provincial serait le candidat conservateur à Pictou.

—

La princesse Louise s'embarquera pour le Canada le 19 ou le 26 de mai.

—

M. McLeod, assistant inspecteur des postes dans l'Ile du Prince Edouard a été nommé à un semblable charge dans Manitoba.

—

Le télégraphe a annoncé hier la mort de M. Emile de Girardin, le fameux journaliste. M. de Girardin était âgé de 76 ans.

—

Nouveau changement dans le ministère anglais; Lord Derby remplacera le compte Spencer. Les whigs attendent de ce changement une augmentation de forces dans la Chambre des Lords.

—

La dernière déclaration de dividende de la Banque de Montréal fait le sujet de toutes les conversations. Cet événement est incontestablement l'un des signes les plus frappants de la reprise de prospérité, et ses effets sur le marché sont sensibles. Nous avons donné le détail de cette opération.

—

Le chemin de fer de l'île de Terreneuve coûtera environ $6,000,000 Le contrat a été signé entre le gouvernement et les capitalistes de New York. La voie ferrée ira de St. Jean la capitale, à la baie Notre Dame où se trouvent, dit on, des gisements miniers de valeur.

—

On parle beaucoup de la canalisation de la rivière Ottawa et de la rivière Française. Cette voie diminuerait de moitié presque la route de Montréal à Chicago. Une compagnie—dit une dépêche—se montre prête à entreprendre ce travail; des explorations seront faites.

—

Les funérailles de lord Beaconsfield n'ont pas été accompagnées de démonstrations publiques. Les restes de l'éminent homme d'état n'ont pas été non plus, déposés à Westminster: la volonté formelle du défunt que son corps repose près de son épouse est respectée. Lord Beaconsfield est mort l'anniversaire du jour où il s'est rendu au château de Windsor remettre son portefeuille à la Reine, il y a un an.

—

Parnel vient de modifier ses vues; il n'approuve plus aussi complètement le nouveau projet de loi agraire. Il lui trouve beaucoup de défectuosités. Ses vues se rapprochent de de celles de Dillon, et toute l'organisation de la ligne agraire fera peut-être avant longtemps une agitation contre le *bill*. Le premier effet du *bill* sera d'élever le taux des loyers, disent les mécontents, et d'aggraver la position des fermiers.

—

Les directeurs provisoires du chemin d'Ontario et Quebec ont tenu deux séances, mardi et hier, a l'hôtel Windsor, en vue de prendre les moyéns d'assurer la bonne construction du chemin; une partie du capital nécessaire a été souscrite immédiatement. Le succès de cette entreprise, destinée à relier Toronto à Ottawa, et qui intéresse à un haut degré la province de Québec, ne fait plus de doute.

—

M. Shanly vient de compléter son rapport sur le tunnel projeté du fleuve St. Laurent entre Hochelaga et Longueuil. Dans ce rapport il est dit que les sondages faits cet hiver avec le forêt diamanté ont prouvé qu'il fallait que le tunnel fût percé à 20 pieds plus bas que l'on ne s'y attendait, parce qu'à cette profondeur le roc avait été trouvé d'un caractère plus propice au projet.

Les couches calcaires sont horizontales, ce qui expose moins à rencontrer des fissures ou des excavations dans le roc.

—

M. Gladstone a été brûlé en effigie dans la ville du Cap au sud de l'Afrique, ainsi qu'à Port Elizabeth. Pour rendre la cérémonie plus imposante, on a sonné les glas funèbres, et un corps de musique a joué la marche des morts de Saül. Pour couronner le tout, les organisateurs de la démonstration en ont télégraphié un compte-rendu complet au premier ministre directement. Ces populations sont mécontentes à cause des concessions faites aux indigènes et aux Boers. Ces derniers sont eux-mêmes mécontents, et reprennent les armes en grand nombre. Les hostilités seraient, si on en croit un rapport—sur le point de recommencer.

LA HAINE DE DIEU.

—

Au-dessous des démolitions publiques, qui s'opèrent à coups de lois et décrets, par les préfets et les maires, par les conseils généraux, municipaux, académiques et autres, il se fait dans le mystère de la vie privée, un travail de démolition individuelle non moins effrayant que le premier, quoiqu'il soit moins apparent et qu'il ne se manifeste que par des actions isolées.

Ces ruines morales, qui atteignent toutes les classes de la société, mais surtout le peuple, sont dues à la corruption de la presse, de la caricature, du théâtre, de la chanson, à cet air mortel qu'on respire dans les villes, qui sort des vitrines, des librairies, des cafés, des cabarets, de partout, et par le journalisme et le colportage envahit les campagnes.

Par sa nature même, ce travail de destruction échappe aux regards de l'observateur superficiel; mais il s'étend de jour en jour dans les profondeurs des âmes; il gagne de famille en famille, de maison en maison, et de temps à autre, un hasard, une échappée inattendue permet de le saisir dans sa hideuse réalité.

En voici une preuve singulièrement frappante et dont nous garantissons la parfaite authenticité.

Une pauvre jeune fille poitrinaire, seule, sans parents, sans amis, se mourait dans une mansarde du faubourg Saint-Marceau. Une personne charitable, avertie de sa triste situation, l'alla visiter, et fut étonnée de trouver sa misérable chambrette propre et bien nettoyée, son grabat aussi bien disposé que possible, et près d'elle quelques mets, des boissons, de petites douceurs.

La jeune fille lui dit qu'elle devait tout cela aux soins de ses voisines, qui toutes, à commencer par la concierge, l'entouraient d'attentions, la visitaient, lui apportaient le nécessaire et même quelque chose de plus. Matériellement donc, elle ne manquait de rien.

Au point de vue spirituel, la charitable visiteuse vit, du premier coup d'œil, que, s'il y avait tout à faire, tout se ferait facilement.

La pauvre enfant était préparée par une éducation chrétienne et par la souffrance à bien mourir, et elle accueillit avec un joyeux empressement les ouvertures qui lui furent faites. Elle se confessa pieusement, reçut la communion, l'extrême-onction, et pendant une heure l'humble mansarde se transfigura en chapelle.

Un jour ou deux plus tard, quand la dame de charité revint, elle trouva la pauvre jeune fille soutenue par la foi, par les espérences divines mais humainement abandonnée.

Plus d'assistance, plus de soins d'aucune sorte, plus un regard d'af-

fection ou de pitié. La visite du prêtre avait été pour elle la dernière visite. Il n'y avait pas d'illusion à se faire, et la froideur, l'air hargneux et méprisant, les paroles et le silence de la concierge interrogée ne laissèrent aucun doute sur la cause de cet abandon universel; là où Dieu était entré, aucun des habitants de la maison ne voulait plus mettre les pieds.

La pauvre enfant offrit au Ciel ce dernier sacriffce, et elle échangea volontiers la compassion des hommes contre les tendresses divines.

Ce trait des mœurs parisiennes n'est-il pas à fair frémir? Et n'ouvre t-il pas un jour effroyable sur les ravages faites dans le peuple par les doctrines régnantes?

Voilà touteu ne maisonnée de braves gens. serviables, compatissants jusqu'au dévouement et au sacrifice, naturellement bons et charitables c'est-à dire chrétiensins conscients qui, de la loge du concierge au dernier étage, s'empressent autour d'une pauvre fille mourante; Jésus-Christ. la charité subtantielle. incarnée, vient visiter, consoler cette douce et misérable créature, il se penche sur son lit, descend sur ses lèvres et dans son cœur: c'est assez. Aussitôt la charité humaine se glace et meurt dans toutes les âmes. Ces femmes, ces voisines, s'éloignent en blasphémant, et rien, désormais, ni les larmes. ni l'abandon, ni les larmes. ni l'abandon, ni la souffrance, ni la mort qui arrive ne pourra les décider à se rapprocher de cette pauvre enfant à l'agonie Elles ne ressentent plus pour elle que haine, mépris une sorte d'horreur poussée jusqu'à la plus révoltante cruauté.

C'est inouï, c'est abominable, ou plutôt, pour tout résumer en un mot, c'est satanique.

Humainement parlant, le fait est inexplicable; car on ne hait que ce qui existe, et, pour haïr Dieu, il faut croire en lui.

Des incrédules de bonne foi auraient peut-être, de pitié, haussé les épaules devant la crédulité de cette pauvre jeune fille mourante; mais ils auraient respecté, béni même "sa superstition," et ils n'auraient pas disputé à sa mort les suprêmes consolations de la foi.

Si donc nos gens s'exaspèrent, c'est qu'ils doutent; s'ils haïssert, c'est qu'ils croient.

En cela ils ressemblent aux démons dont saint Augustin dit: Ils croient, ils haïssent et ils tremblent

En cela ils sont les enfants de cette révolution infernale qui communique, à quiconque a trempé ses lèvras dans sa coupe empoisonnée, ce caractère propre de Satan: la haine de Dieu.—(*Univers.*)

Nouvelles Locales

—Il fait un temps superbe: et les chemins deviennent beaux.

—La chambre siége en ce moment tour les soirs. La session va durer encore de huit à dix jours.

—Les patates se vendent trois piastres le minot, le blé une piastre et l'avoine 75 cts. Le bœuf se vend 20 cts. la livre.

—Dimanche dernier, M Dequoy était à se promener en bac sur la rivière quand le câble de la traverse fit chavirer l'embarcation. Le promeneur imprudent en fut quitte pour aller mesurer l'eau en cet endroit, et en avaler quelques gorgées chemin fesant. M Carrière de la traverse le repêcha au moment où Dequoy allait recommencer son plongeon. Depuis lors, Dequoy préfère prendre l'air dans des endroits plus secs.

Bottes! Bottes!

Chaussures, Chaussures.

Nous avons l'honneur d'informer les citoyens de St. Boniface, de Winnipeg et de la campagne que nous avons le magasin le plus considérable de Chaussures de toutes sortes pour hommes, femmes et enfants, qui se soit encore vu dans la Province,

LE TOUT AU PLUS BA SPRIX.

Notre assortiment de toute espèce de Cuirs pour harnais, pour voituriers, et d'outils de cordonnier est des plus complets. Valises, Porte-manteaux en quantités considérables.

On y parle Français dans notre Etablissement.

Nous Sollicitons une Visite.

N. B. ZINKAN, & CIE.

Winnipeg, 235 Grande Rue, 2 portes au Sud de la Banque de Montreal.

12m–1881–6m

CHEMIN DE FER

Pacifique Canadien.

SOUMISSIONS POUR

UN EDIFICE DEVANT COMPRENDRE UNE STATION ET UN HANGARD A FRET, COMBINÉS, AU

Portage du Rat, Keewatin.

On demande des soumissions pour la construction d'un édifice devant comprendre une Station et un Hangard à fret combinés sur la ligne du Chemin de Fer Pacifique Canadien, au Portage du Rat.

On peut voir les plans et devis et les termes du contrat au bureau de l'Ingénieur, au Portage du Rat.

Les soumissions scellées pour l'édifice ci-dessus seront reçues jusqu'à

Midi le 24 Mai,

et seront adressées au soussigné et marquées "Soumissions pour Edifice devant "comprendre une Station et un Hangard "combinés, au Portage du Rat, Keewatin."

La plus basse ni aucune soumission nécessairement acceptées.

Wm. T. JENNINGS,
Ingénieur résident.

Portage du Rat,
9 mai 1881.

ARRONDISSEMENT SCOLAIRE DE ST. BONIFACE.

VENTE DE TERRAINS POUR TAXE D'ÉCOLE.

Conformément à la Clause CVIII de l'Acte des Ecoles de Manitoba.

Les lots de terre ci après désignés, situés dans l'Arrondissement Scolaire susdit, appartenant à des non-résidents, seront offerts en vente le premier lundi de Juin prochain, à midi, au bureau des Commissaires, coin des Avenues Provencher et Taché, à moins que dans l'intervalle le montant des taxes ne soit payé, en y comprenant les frais.

	Lots.	Arrérages.	Frais d'annonce.	Total.
Village	1089—1090	3 50	3 50	7 00
	734— 736	5 55	3 50	9 05
	818	14 00	3 50	17 50
	722	21 60	3 50	25 10
	508— 308	4 25	3 50	7 75

FRANCOIS GINGRAS,
Sec.-Trésorier.

St. Boniface, 2 Mai, 1881. 3f

AVIS.

DES SOUMISSIONS cachetées endossées —SOUMISSIONS—seront reçues par le soussigné jusqu'à

Midi, Lundi le Neuvième Jour de Mai Courant,

pour l'élargissement du Canal de décharge de la Rivière Eturgeon, à Meadow Lea et Woodlands.

La soumission devra indiquer le prix de l'ouvrage par verge cube, et être accompagné d'un chèque accepté de cent piastres comme preuve de bonne foi si la soumission devait être acceptée.

La plus basse ni aucune des soumissions ne sera nécessairement acceptée.

C. P. BROWN,
Ministre des Travaux Publics

Winnipeg, 5 Mai 1881.

AVIS PUBLIC.

SAINT NORBERT, ARRONDISSEMENT SCOLAIRE No. 3.

TAXE D'ÉCOLE SUR LE LOT NO. 54.

	Taxe.	Frais.
Non-résident, Lot No. 54,		
1879	$2 85	$5 00
1880	1 50	
Total		$9 35

Le lot ci-dessus mentionné sera vendu le 6 juin prochain à 9 heures a m. à la maison d'école de l'arrondissement scolaire No. 3 de St. Norbert, si le montant couvrant les taxes et les frais n'est pas soldé d'ici à cette date.

G. PH. CLOUTIER,
S. T. A. S., S. N.

St. Norbert, 2 Mai 1881. 3f

AVIS PUBLIC.

TERRES A VENDRE POUR CONTRIBUTIONS SCOLAIRES NON PAYÉES.

Arrondissement Scolaire Catholique Romain de Lorette Centre, formant ci-devant partie de l'Arrondissement Scolaire Catholique Romain de Lorette Est.

Les terres ci-après décrites, étant situées dans la Paroisse de Lorette, dans le Comté de Provencher et la Province de Manitoba seront vendues à l'enchère lundi le 6 juin prochain, à la maison d'école de l'arrondissement à midi, à moins que les contributions scolaires et les frais encourues suivant la loi, n'ait été soldées avant la vente. Le tout conformément à la clause CVIII de l'Acte des Ecoles.

	Taxe.	Frais.
Non-résident lot 56, Lorette.	$9 61	$5 50
" " 10, "	9 84	5 50

J. W. PRINCE,
Sec.-Trésorier.

Lorette, 2 Mai 1881. 3f

AVIS.

Avis public est par le présent donné que les Rentes de Lots dans St. Boniface sont dues depuis le Premier Mai courant et payables sans délais aux Bureaux de MM. Royal et Prud'homme, avocats, à Winnipeg.

St. Boniface, 5 Mai 1881. 1m

La Boule Rouge.

Marchandises Nouvelles

Les personnes désireuses de se procurer des HARDES FAITES, CHEMISES, COLS ET FAUX COLS, LINGE DE CORPS, CHAPEAUX, ETC., ne devront pas manquer d'aller au magasin de la Boule Rouge. Les marchandises sont nouvelles, des mieux choisies et à très-bas prix. Les mères de famille devront venir examiner nos habillements d'enfants. Le tout confectionné dans les derniers goûts et des mieux choisis.

SOUVENEZ-VOUS DE LA "BOULE ROUGE,"

249 Grande Rue, Winnipeg.

21m–81

A LOUER.

POSSESSION 1er MAI PROCHAIN.

Une maison et dépendances sur la Rue St. Joseph, convenables pour maison privée ou maison de pension ou hôtel.—S'adresser à

M. A. GIRARD.

Departement de l'Agriculture.

Le Soussigné recevra jusqu'au DEUXIÈME JOUR DE MAI 1881, des soumissions cachetées pour l'achat au comptant de Grains du Gouvernement emmagasinés au Fort Osborne, à savoir:

50 MINOTS D'ORGE,
700 " D'AVOINE,
2300 " LE BLÉ,
Plus ou moins.

Wm. HESPELER,
Agent du Dépt. d'Agriculture

Winnipeg, 20 Avril 1881 2f

Legislature Provinciale.

AVIS,

Substance des règles et réglements relatifs aux avis qui doiveut être donnes au sujet des Bills Privés.

Les personnes qui ont l'intention de s'adresser à la Législature de Manitoba pour demander la passation de Bills Privés impliquant un privilége ou profit exclusif, soit privé ou collectif, ou l'amendement d'un Acte antérieur de même nature, sont notifiées qu'en vertu des réglements de l'Assemblée Législative publiés au complet dans la *Gazette de Manitoba*, elles sont tenues d'en donner un avis de quatre semaines dans la dite *Gazette de Manitoba* et dans deux autres papiers-nouvelles publiés en langue anglaise, et dans un publié en langue française, et de transmettre au greffier de la chambre copies des papiers-nouvelles contenant les première et dernière insertions de tel avis.

Toute personne demandant la passation d'un Bill Privé est tenue de déposer entre les mains du greffier de la Chambre, dans le cours de la semaine qui suivra la publication de tel avis dans la *Gazette de Manitoba*, copie du dit Bill, avec une somme suffisante pour en payer l'impression en la traduction, à part les frais d'impressions de l'Acte dans les Statuts.

Nulle demande de Bills Privés ne sera reçue par la Chambre après les premiers cinq jours de la session.

THOMAS SPENCE
Greffier de l'Assemblée Législative

19 Novembre,-1880.

BILL PRIVÉ.

AVIS.

Nulle demande de Bill Privé (Règle 48) ne sera reçue par la Chambre après

jeudi le 5e jour de Mai prochain.

Ni aucun Bill Privé ne devra être présenté à la Chambre après

lundi le 9e jour de Mai prochain.

THOS. SPENCE,
Greffier de l'Assemlée Légative isl

Winnipeg, 19 novembre 1880. 25

AVIS PUBLIC.

Le public est par le présent prévenu de ne pas acheter de bois de corde qui sera coupé sur le contrat 14 du chemin de fer Pacifique avant de s'assurer si le permis a été accordé pour la coupe du dit bois.

Une grande quantité de bois a été saisi, et tout autre bois illégalement coupé sera aussi confisqué partout où il sera trouvé.

JAS. ANDERSON,
Agent des T. B. C.

17m–8f–81

TERRES HAUTES ET CHOISIES A VENDRE.

2Quart de section 10, N. O. townp. 7, rang 6 Est. Moitié de la section 33 Ouest townp., rang 2 Est.

AUSSI

Quart de section N. O. 188, la moitié sud de la section Ouest, quart de section 19, town. 12, rang 3 Est. Quart de section sud Est 17, 83½ N.O. 2. rang 20, town. 9, rang 2 Ouest et plusieurs lots de 240 âcres dans les townships 8, 9, 10, 11 et 12, rangs 2, 3, et 4 Ouest.

Conditions faciles quant au paiement et à l'intérêt S'adresser à

ALEX. McARTHUR,

Bâtisse de la Banque des Marchands
Winnipeg. Mars 31 1881. 3f.

AVIS.

Avis est par le présent donné qu'une demande sera faite à la Législature de Manitoba à la prochaine session qui s'ouvrira en mai prochain pour un acte pour amender l'acte incorporant la "North West Fire Insurance Company" en changeant le nom d'icelle en celui de "British Canadian Fire & Marine Insurance Company" en donnant à la dite compagnie le pouvoir d'avoir un département d'assurance de Marine Intérieure et pour autres fins.

A. C KILLAM,
Solliciteur pour les Requérants.

Winnipeg, 6 Avril 1881. 4-f.

Avis.

Avis est donné qu'une application sera faite à la Législature de Manitoba après l'ajournement de la présente session qui doit s'assembler en mai prochain pour obtenir un Acte pour incorporer la Compagnie du Chemin de Winnipeg Sud (Winnipeg Southern Railway Company) avec pouvoir de construire et mettre en opération un chemin de fer commençant à la Cite de Winnipeg et se dirigeant de là au sud jusqu'au Village de West Lynne, avec pouvoir de bâtir et construire un embranchement d'icelui, partant de la ligne principale à ou près de la Ville de Morris et se dirigeant au Sud Ouest vers la Réserve Mennonite dans la partie sud de cette Province.

ARCHIBALD & HOWELL,
Solliciteurs pour les Requérants

Daté le 31 Mars, 1881. 5-f.

Demandes de Licences.

TRANSFERT—Archibald McLaren et John J. Dickson, Winnipeg.

JOHN FRASER,
P. C. L.

Winnipeg, 21 Avril 1881. 2f

A VENDRE.

Une magnifique terre, bâtie 192 acres, 40 arpents en culture situé dans la paroisse de St. Charles, à un mille de l'Eglise, en haut, cette terre se trouve située près du dépot du chemin de fer "South-Western" le tout a des conditions libérales.

S'adresser à M. Léon Provost, St. Charles ou à ce bureau.

epuis ce jour jusqu'a la fin de 1881

Une Piastre !!

Le *Mail* (Toronto) est au premier rang s journaux et dépasse ses rivaux. Le eux écrit, le mieux informé et le plus fluent des journaux canadiens, il fait nneur à l'esprit d'entreprise de nos comtriotes. (*Brampton Conservator.*)

Le "Mail" Hebdomadaire.

Le meilleur marché et le premier en mérique. Il nous reste des *Annuaires* ont la valeur est plus grande qu'aucun anuel agricole de trois piastres d'abonement. Nous enverrons un *Annuaire* à ut abonné, tant qu'il nous en restera.

Nous ferons plus !

Nous enverrons *gratis* à chaque abonné a *Mail* hebdomadaire de 1881 un *Annuaire* e 1881 en voie de préparation.
Ainsi les abonnés nouveaux recevront
Le *Mail* hebdomadaire pour 15 mois,
L'annuaire agricole de 1880,
L'annuaire agricole de 1881,

Le tout pour UNE PIASTRE !

S'adresser
THE "MAIL,"
Toronto.

jno—25

AVIS.

BILLS PRIVÉS.

Les Pétitionnaires pour Bills Privés à la prochaine session de la Législature de Manitoba sont requis (tel que voulu par les règlements de la chambre) de déposer la somme de cent piastres avec une copie du bill entre les mains de George Roy Ecr., Député Secrétaire Provincial, qui est autorisé à recevoir et donner des reçus pour iceux.

THOS. SPENCE,
Greffier de l'Assemblée Législative.
Winnipeg, 8 Avril 1881. 4f

Chemin de fer du Pacifique
CANADIEN.

TRAVERSES (TIES) DEMANDEES.

Le soussigné est autorisé de faire l'achat de Traverses (*Ties*) en épinette rouge ou épinette blanche, "saines, exemptes de "toutes entailles ou coches, taillées ou "sciées carrées aux deux bouts, de 8 pieds "de long, aplanies sur les côtés opposés à "une épaisseur uniforme de 6 pouces, la "surface aplanie n'ayant pas moins de 6 "pouces sur chaque côté aux deux petits "bouts."

Les prix suivants seront payés pour telles Traverses delivrées et empilées le long de la berme du C. F. P. C., à l'ouest de Cross Lake, le ou avant le 1er mai 1881 :

Traverses d'épinette rouge, 23c chaque.
do do blanche, 18c "

Les traverses en épinette blanche seront acceptées en une quantité n'excédant pas un quart du nombre total délivré par chaque partie contractante.

Pour ces traverses, des paiements en ARGENT COMPTANT seront faits après inspection et acceptation.

WM. Y. ROCHESTER,
Inspecteur des Bois et Traverses.
Winnipeg, 1er fév. 1881.

ABONNEZ-TOUS
AU
JOURNAL "LE METIS"
LE SEUL ORGANE FRANÇAIS PUBLIÉ DANS LE NORD OUEST.
l'Abonnement est de $2 50 par Annee,
PAYABLE D'AVANCE
Tous ceux qui desreront le recevoir voudront bien s'adesser a J. C. S. ROYAL, Gerant.

CHAUX, PIERRE, SABLE.

Stony Mountain Lime & Stone Co.

A commencé ses opérations et est prête à livré de la pierre à bâtir à Winnipeg, Portage la Prairie et Emerson ou à n'importe quel point sur la ligne du chemin de fer Pacifique canadien à très bas prix.

Des échantillons de pierre peuvent être vus au bureau de la Compagnie, Winnipeg.

Est aussi en état de fournir de la chaux en grande ou petite quantité après le 15 mars, ayant sous construction deux larges fours patentés, qui donneront 2,000 minots chaque par semaine. Un hengar pour la chaux sera construit à la carrière et à Winnipeg, où les ordres à partir d'un minot de chaux et sable seront remplis sous le plus court délai.

Pour plus amples informations, prix, etc. adressez à

JAS. G. MACDONALD,
Winnipeg.
WM. W. MACALISTER,
Stony Mountain.

m-3-t3-3m

GASPARD LONGPRE,
ST. BONIFACE.

IMPORTATEUR DE
FERRONNERIES,
FERBLANTERIES ET
INSTRUMENTS D'AGRICULTURE.

Le magasin de M. Longpré se trouve situé à l'ancienne place de M. Roy où le public est spécialement invité à aller lui faire une visite afin de se convaincre par lui même du bas prix auquels il vend ses ferronneries, ferblanteries, instruments d'agriculture etc., etc.

On se charge aussi à ce magasin de toutes sortes de réparations. Ouvrage sur commande des mieux finies.

SPECIALITÉ.

Instruments d'agriculture.

G. LONGPRÉ.

3m-10m-81

F. PARENT,
Peintre, Decorateur, Etc.,

Magasin et Boutique à

SAINT BONIFACE, PRES L'HOTEL NATIONAL.

M. Parent, tout en remerciant le public de l'encouragement libéral qu'il a reçu jusqu'à ce jour l'invite à venir lui faire visite. Comme par le passé les commandes reçues de la campagne seront exécutées sous le plus court délai et à des prix très réduits.

Spécialité pour les Voitures

F. PARENT.

m10-6m-81

ZOTIQUE LAVOIE,
Forgeron et Mécanicien,
SAINT BONIFACE.

Exécute à sa boutique toutes espèces d'ouvrages tels que :

FERRER LES CHEVAUX,
FERRER LES VOITURES,
ETC, ETC., ETC.

Le tout se fait avec des matériaux de première classe, et la main d'œuvre est sans réplique.

Teutes commandes envoyée rcevront la plus promte attention.

Sa boutique est sxr l'avenue Taché vis-à-vis l'état de boucher de MM. Bonick & McCormick.

Z. LAVOIE.

m10-6m-81

F. LETOURNEAU
FERBLANTIER, &c., &c.

(*Près de la Traverse St. Boniface.*)

M. LÉTOURNEAU remercie ses nombreuses pratiques et le public en général de l'encouragement qu'il a reçu jusqu'à ce jour et en même temps les informent qu'il continuera à exécuter sous le plus court délai toutes les commandes laissées à son magasin.

Pour vous convaincre du bon marché venez lui faire visite, et certain qu'il est de donner entière satisfaction.

Poële, Tuyaux, Théière, Fanaux, Lampes, Gréments de cuisine, Instruments aratoires, &c., &c., &c., toujours en magasin.

F. LÉTOURNEAU.

3m-6m-81.

M. HUGHES
ENTREPRENEUR ET MARCHAND DE MEUBLES,
228 GRANDE RUE, WINNIPEG.

MEUBLES.

Constamment en mains des meubles pour maison privée et bureaux. Le tout dans les meilleurs goûts et à très bon marché.

ENTREPRENEUR

de cercueils et d'écrins en noyer noir et en bois de rose, etc. etc., etc.

AUSSI

Tout ordre ou commande laissés à son établissement recevront la plus grande attention.

Moulures pour Cadres.

Des moulures de toute espèce pour encadrer des gravures ou images de toute grandeur.

Venez me voir avant d'acheter ailleurs.

M. HUGHES.
No. 228 Grande Rue.

Winnipeg, 3 Mars 1881.

m-3-1a

COMPAGNIE
DE LA
BAIE D'HUDSON.

TERRAIN A CULTURE
A VENDRE DANS
Manitoba et le Nord - Ouest.

La Compagnie de la Baie d'Hudson possède 7,000,000 d'acres de terre dans la grande et fertile zône et offre maintenant en vente

500,000 ACRES

arpentées par le Gouvernement de la Puissance.

LOTS DE VILLE A VENDRE,

Dans Winnipeg, West Lynne, Portage la Prairie et Goschen (Territoire du Nord Ouest.)

Les lots ci-dessus seront vendus à des prix raisonnables et à des conditions de paiement très faciles.

Toutes les informations ayant rapport à ces terrains seront données au Bureau de la Compagnie à Winnipeg et à Montréal.

C. J. BRYDGES,
Commissaire des Terres.

m9-1a-81

On demande des Agents.

Les Machines de $65 reduites a $25.

A faire facilement $150 par semaine.

Chevaux et wagons fournis aux agents.

LA NOUVELLE
Machine a coudre "Famille."

LA MEILLEURE ET LA MOINS CHERE DE L'UNIVERS.

L'expérience le prouve au delà de tout doute.

La navette y est à fil double, et la piqure est double de chaque côté de l'ouvrage, ce qui lui a fait donner le plus haut prix à l'Exposition Centenaire de Philadelphie en 1876. Les fournitures sont complètes et plus considérables que n'importe quelle autre macnine, et le prix en réduit à $25.

Mouvement de la navette horizontale sur cadre fort,

Navette s'ajustant d'elle même; nouvelle Tension automatique, (Nouveauté).

Navette très longue et large, s'enlevant facilement.

Bobines très-large, contenant 100 verges de fil, obviant à la nécessité de renouvelles souvent.

La tension de la navette se fait directement sur le fil et non pas sur la bobine. Comme dans les autres machines, et est invariable que la bobine soit chargée ou non.

La perfection même du point de la tension.

Le fil supérieur et inférieur est tiré en même temps et la piqure se fait en même temps au milieu de l'ouvrage, ce qui donne une couture semblable des deux côtés quelque soit l'épaisseur de l'étoffe, cuir ou gaze.

Quatre motions ; le fil part de chaque côté de l'aiguille.

Nouvelle prise s'ajustant d'elle même ; le fil ne se mêle pas, et pas de point de perdus.

Bonne largeur du bras, et bonne capacité d'ouvrage.

S'adoppe à tous les besoins de couture dans une famille, sans exception.

Les diverses parties peuvent s'échanger.

Fabriquées avec le meilleur acier poli.

Motion positive, et garantie d'ouvrage certaine.

Plus facile à comprendre que n'importe quelle machine.

Travail facile à l'aiguille. Nulle force nécessaire.

Toujours prête, jamais dérangée.

Sa réputation est universelle comme machine sûre pour une famille.

Facile et douce à faire fonctionner, exige peu de soin et durera jusqu'au siècle prochain.

Forte, simple, rapide et efficace.

Servez vous en une fois, et vous n'en voudrez pas d'autre. L'argent remis avec plaisir si elle ne fait le double de l'ouvrage et ne dure pas plus qu'aucune machine coûtant le double du prix.

Les agents la vende plus rapidement qu'aucune autre par suite de "Sa qualité et son bas prix."

Venez aux Bureaux de ce Journal pour l'examiner.

ou faites en venir une par l'entremise du journal.

Machines envoyées pour examen avant le paiement. Garantie de 5 ans. Tenues en ordre sans frais. Argent remboursé si la machine n'est pas parfaite. Remises faites au clergé, aux instituteurs, aux marchands etc., qui veulent prendre des agences. Cheval et voiture fournis gratis. Pour les témoignages voir les livres de description expédiés "franco" avec des échantillons d'ouvrage ;—conditions libérales, circulaires, etc.,—s'adresser :

775 BROADWAY, NEW-YORK.

16 Oct. 1879—18 f.

AGENCE GENERALE
DE
PROPRIETES FONCIERES,
D'ASSURANCES,
de Prêt et d'Emprunt.

A.A.C. LaRiviere – Alex. Kittson
ST. BONIFACE, MANITOBA.

On se charge à ce Bureau de la vente et de l'achat de Terres, Lots de Ville et de toute espèce de Propriétés Foncières.

Des Assurances sont accordées contre le feu sur les bâtisses, les meubles, etc., contre les accidents et sur la vie ; on donne aussi des garanties sur la fidélité des employés publics et municipaux.

Les personnes qui désirent emprunter de l'argent pourront, en s'adressant à ce Bureau, obtenir depuis $100 jusqu'à $5,000 en donnant première hypothèque sur des propriétés dont la valeur sera suffisante et les titres reconnus au Bureau des Terres du Gouvernement.

On se charge aussi à ce Bureau de l'exécution des demandes de Patente de terre d'actes de vente et de toute sorte de contrats.

St. Boniface, 20 Mai, 1880.

Ce Grand Remède est au rang des choses nécessaires à la vie.

Ces fameuses Pilules purifieront le sang et agissent avec la plus grande efficacité sur.

Le Foie, l'Estomac, les Reins,

et les INTESTINS, donnant du ton, l'énergie et de la vigueur à ces GRANDES SOURCES DE LA VIE. Elles sont recommandées consciencieusement comme un remède infaillible dans tous les cas où la constitution, quelqu'en soit la cause, s'est affaiblie. Elles sont merveilleusement efficaces pour toutes les maladies des femmes n'importe l'âge ; et comme REMEDE GENERAL DE FAMILLE, ne peut être surpassé.

HOLLOWAYS OINTMENT

Ses Propriétés de Guérison sont connus dans le Monde Entier

Pour guérir le MAL DE JAMBES, Mal de Poitrine,

Vieilles Blessures,

Plais et Ulcères.

c'est un remède infaillible. Si l'on s'en frictionne le cou et l'estomac avec précaution, il guérit le MAL de GORGE, les Bronchites, les Toux et même l'ASTHME. Pour les Enflures Glandulaires, Abcès, Hémorrhoïdes, Fistules,

HOLLOWAYS PILLS

La Goutte, le Rhumatisme

Et toutes les MALADIES DE LA PEAU. Ils n'ont jamais failli.

Les Pilules et l'Onguent sont manufacturés seulement au

No. 533 RUE OXFORD, LONDRES,

Et sont vendus par tous les Marchands de Remèdes du Monde Civilisé ; avec directions pour s'en servir, dans presque toutes les langues.

Les marques de commerce de ces Remedes sont enrégistrées à Ottawa. Ainsi toute contre-façon dans les Possessions Anglaise de l'Amérique, sera poursuivie.

Les acheteurs devront examiner l'Etiquette sur les Pots et les Boites. Si l'adresse n'est pas 533 Oxford Street, London, il y a falsification.

St. Boniface. 16 Oct, 1879